

LE TRAIT D'UNION

ENTRE LE CAPITAL ET LE TRAVAIL

VOL. I—No 3

MONTREAL, JEUDI, 17 FEVRIER 1887

PRIX : 3 CENTS

LE TRAIT D'UNION

Journal de l'Industrie et du Travail, publié par
A.-T. LÉPINE

ABONNEMENT

Pour une année..... \$1.50
" six mois..... .75
" un numéro..... .03
Invariablement payable d'avance.

Toutes communications soit pour la rédaction ou pour l'administration doivent être adressées à A.-T. LÉPINE, 170, rue Saint-Christophe, ou Boite 2137 B. P., Montréal.

SOMMAIRE.—Manœuvres civiques—L'enseignement professionnel—Restons chez nous—L'acte des maîtres et serviteurs—Silhouette—Loyers—Les chevaliers du travail et les élections—La coopération—Legislation ouvrière—Une école professionnelle—Un bon contremaître—Le premier chemin de fer—Feuilleton : La chambre rouge.

MONTREAL, 17 FEVRIER 1887

MANŒUVRES CIVIQUES

Le 21 décembre 1886, le Conseil Central du Travail et des Métiers adressait au Conseil-de-Ville la pétition suivante :
" Au Maire et aux Echevins de la ville de Montréal."

Messieurs.

Le Conseil Central des Métiers et du Travail vous prie respectueusement d'ordonner qu'une enquête soit faite sur les faits suivants :

1° Que certains contrats s'élevant ensemble à la somme de \$37,879 ont été accordés pour le pavage des rues et la pose des trottoirs autour du marché Bonsecours, sans qu'aucune soumission publique ait été demandée, contrairement à la coutume suivie par la corporation. Que de plus ces contrats sont nuls, et ne peuvent en rien lier la ville, attendu qu'ils n'ont pas été ratifiés par le Conseil.

2° Que l'état sanitaire de la ville de Montréal est gravement compromis par la façon dont certains contracteurs ont construit certains égouts. Qu'en 1885 et 1886, le département des chemins a été obligé d'ouvrir et de reconstruire certaines parties de ces égouts neufs, exécutés d'une manière défectueuse et avec des matériaux de mauvaise qualité.

Le Conseil Central des Métiers et du Travail espère que vous jugerez convenable d'accorder cette enquête qui fera la lumière sur des faits qui touchent aux plus grands intérêts des citoyens de Montréal.

Le tout respectueusement soumis.

Cette pétition n'arriva devant le Conseil-de-Ville qu'à la séance régulière du deuxième lundi de janvier. D'autres assemblées du Conseil avaient eu lieu précédemment, mais il paraît que la coutume veut que les pétitions gênantes soient reculées jusqu'au jour des assemblées régulières.

Nous disons : pétitions gênantes, parce que d'autres pétitions avaient été présentées aux assemblées spéciales du Conseil, et que, seule, la pétition du Conseil Central avait été réservée pour le jour le plus éloigné.

Lorsque la pétition arriva enfin devant le Conseil, elle fut renvoyée au comité des chemins.

C'était demander aux accusés de se juger eux-mêmes.

L'échevin Gray s'opposa à ce que le

comité s'occupât de la question, avançant avec justice que cette pétition critiquait les actes du comité des chemins, et que l'enquête ne pouvait, dans ces circonstances, être faite par les membres mêmes du comité.

Après une longue discussion, la motion de l'échevin Gray fut adoptée, et sur la demande de l'échevin Préfontaine on donna instruction à l'inspecteur de la Cité de joindre à la pétition et à la motion de l'échevin Gray, les documents pouvant éclairer les échevins sur la question.

Deux assemblées du Conseil-de-Ville ont eu lieu depuis l'adoption de cette résolution par le comité des chemins ; et malgré cela le rapport du comité des chemins, demandant la nomination d'un comité d'enquête, n'est pas venu devant le Conseil.

Ce rapport est pourtant prêt, car à la dernière séance du Conseil le président du comité des chemins, sur la demande de l'échevin Rainville, a dit que le rapport était entre ses mains, mais qu'il n'était pas signé ; les membres du comité présents s'empressèrent de le signer, mais l'ordre du jour ne permit pas qu'il fût présenté.

Nous nous demandons pourquoi ce rapport n'était pas signé, il aurait pu l'être en même temps que celui concernant les rues Bishop et Crescent, et il serait utile de savoir si l'on doit voir là une manœuvre préconçue ou un simple oubli.

Mais il y a quelque chose de plus grave dans toute cette affaire, c'est que le rapport présenté au Conseil est faux, absolument faux, et qu'il ne mentionne en aucune façon le désir d'avoir une enquête, exprimé par le comité des chemins. Il ne mentionne même pas la motion de l'échevin Gray.

Il y a là un nouveau sujet d'enquête, plus grave et plus sérieux que le premier. Il faut absolument savoir sur l'ordre de qui, l'employé qui a préparé le rapport, a dénaturé le sens de la motion Gray.

Quand on aura trouvé cela, on aura trouvé qui a intérêt à empêcher l'enquête.

Il faut maintenant que la pétition du Conseil Central retourne devant le comité des Chemins, et comme l'existence du présent Conseil-de-Ville expirera le 1er Mars prochain, elle sera renvoyée aux Calendes grecques. Le job sera fait, l'argent encaissé et les citoyens joués.

Mais il n'en sera pas ainsi, si nous pouvons l'empêcher.

L'échevin Rainville est membre du comité des chemins ; il peut demander au président de ce comité, de le réunir en vue de préparer un nouveau rapport ; puis, il peut avec quatre de ses collègues demander au maire la convocation d'une assemblée spéciale du Conseil et faire nommer le comité d'enquête.

L'échevin Rainville a là une belle occasion de prouver qu'il favorisera, s'il est élu maire, toute proposition d'enquête qui sera faite par le Conseil-de-Ville.

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Nous ne voulons pas pour le moment aborder les influences diverses qui font obstacle au développement de l'intelligence des jeunes ouvriers. Nous avons amassé trop de nombreuses preuves pour faire comprendre quelle énorme déperdition de forces précieuses résulte fatalement de l'état présent des choses, dans l'ordre du travail au Canada et à Montréal en particulier.

Nous voulons aborder maintenant la question de l'enseignement professionnel, et montrer comment cet enseignement peut rendre actives les intelligences engourdies, et fécondes, celles qui, étant actives, s'usent inutilement. Tout d'abord, demandons-nous où commence et où finit l'enseignement professionnel proprement dit ?

S'il fallait s'en tenir étroitement à la lettre, il ne commencerait qu'au moment de l'apprentissage des métiers divers.

Mais si l'on envisage la question d'un point de vue plus élevé, et que l'on veuille faire entrer dans l'ordre de cet enseignement les connaissances préparatoires réputées indispensables, on ne voit plus guère la possibilité de marquer le point de séparation entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel.

Quant à nous, toutes réflexions faites, nous renonçons à découvrir cette ligne de démarcation ; nous allons plus loin : nous disons que les deux enseignements sont inséparables.

N'est-il pas vrai que l'enfant destiné, par une vocation particulière, à la profession d'instituteur, commence en fait son apprentissage le jour même de son entrée à l'école ?

N'est-il pas vrai que, dans une sphère plus élevée, l'enfant destiné à la culture des lettres ou des sciences, commence également son initiation professionnelle à l'heure même où il apprend à distinguer la première lettre de la seconde lettre de l'alphabet ?

Est-ce que, par hasard, il en serait tout autrement pour les professions dites manuelles, et le petit bagage intellectuel de l'enfant qui entre dans l'atelier serait-il chose indifférente à l'apprentissage ?

Il est donc de la dernière évidence que la nécessité du savoir croît naturellement en raison de la difficulté des métiers, et il ne serait ni rationnel ni possible de séparer l'enseignement général de l'enseignement professionnel ; celui-ci n'est que le complément de celui-là.

En effet, toutes les connaissances acquises à l'enfant, à l'adulte, à l'homme lui-même, outre leur utilité générale, peuvent et doivent être considérées comme premiers moyens de sa profession, comme ses instruments intellectuels de travail.

En conséquence, l'enseignement professionnel commence donc bien, pour les ouvriers de la main, comme pour ceux de l'esprit, dès qu'ils apprennent à lire, et il ne finit qu'au temps où le travailleur est parvenu à s'approprier toutes les ressources de sa profession.

RESTONS CHEZ NOUS

Restons chez nous, si on y est pas aussi bien qu'on pourrait le désirer—et on est rarement content de son sort—on y est encore mieux qu'à l'étranger.

Les Etats-Unis sont profondément agités et les chômages, grèves ou suspension de travail, y sont si nombreux et si fréquents qu'il devient réellement difficile d'y gagner honnêtement sa vie, par un travail honnête.

Mais il y a plus, les révélations faites par le *New-York World* sur le sort de certaines jeunes filles attirées dans les districts forestiers des Etats-Unis sont suffisantes pour empêcher tout père de famille de laisser ses filles traverser la frontière.

La police a fini par découvrir ce que devenaient nombre de jeunes filles disparues, sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'elles étaient devenues.

On les attirait par des annonces alléchantes, leur promettant bon gîte et bon salaire en échange d'un service facile dans une pension de chantier.

Ce qui les attendait est impossible à décrire ; ce que l'imagination la plus dépravée peut inventer est encore au-dessous de la vérité. Et nul possibilité d'échapper de ces enfers terrestres, entourés de hautes palissades et gardés par des meutes de chiens dressés à la chasse à l'homme. Lorsqu'une de ces esclaves blanches risquait la mort en s'échappant pieds nus et presque en costume de nuit, on lançait la meute après elle, et on la ramenait dans son baigne hideux et on lui infligeait une punition presque aussi cruelle que la torture.

Et on a trouvé des canadiennes de 17 à 25 ans,—elles meurent jeunes quand on ne les égorge pas dans ces endroits. Ce doit être suffisant pour faire réfléchir les pères de famille qui laissent partir leurs enfants.

Voilà pour les mœurs.

Quant au travail, il est moins abondant aux Etats-Unis qu'au Canada, et les salaires y sont également moins avantageux. Nous avons vu de nombreuses communications provenant des sociétés ouvrières américaines, décourageant toute émigration ouvrière, du Canada aux Etats-Unis.

Restons chez nous, on y est bien, on y vit tranquillement, heureusement, facilement même, et puis, nous sommes chez nous, ce qui a bien son prix.

L'exil est toujours dur, même pour ceux qui y vivent bien, et ceux-là sont rares.

Restons chez nous, si les villes ne nous donnent pas assez de travail, et que les circonstances nous forcent à nous en éloigner, restons encore chez nous, émignons chez nous, en un mot colonisons chez nous, et non chez les autres.

Le Canada est grand ; si les étrangers trouvent l'existence sur son sol et dans son sol, nous pouvons bien faire comme eux, au lieu d'aller peupler les Etats-Unis, et nous entasser dans quelques villes des Etats de la Nouvelle Angleterre.

Pierre qui roule n'amasse pas mousse, est un proverbe sage entre tous, et la grande majorité de nos compatriotes exilés en est une preuve aussi concluante que douloureuse. Restons chez nous.